

CERCLES DU PG – CAHIER DE FORMATION

La « régionalisation » de l'Europe

TEXTE 1 – Extraits du Rapport Pebereau (2005)

Rapport Pebereau : *Des finances publiques au service de notre avenir - rompre avec la facilité de la dette publique pour renforcer notre croissance économique et notre cohésion sociale*

« Dans une organisation marquée par un tel enchevêtrement des compétences, toute action publique mobilise une multiplicité d'acteurs.

Les affaires sociales sont particulièrement édifiantes à cet égard. Tout projet d'ampleur dans le domaine de la politique de la ville (grand projet ville...) ou de la lutte contre les exclusions (hébergement d'urgence, accès aux soins...) nécessite la réunion de deux ou trois niveaux de collectivités territoriales (départements, structures intercommunales, communes), de plusieurs services de l'État (équipement, affaires sociales, justice, intérieur, emploi, économie et finances), de l'ANPE et des associations. »

« Cette prolifération d'acteurs et d'instruments nationaux se poursuit alors que la construction européenne en suscite elle-même d'autres à l'échelle de l'Union. Cette profusion d'acteurs et d'instruments incite fatalement à la dépense »

« Les fusions de départements pourraient également être encouragées, particulièrement dans les régions de petite taille, éventuellement en redistribuant une partie des économies réalisées grâce à la stabilisation en euros courants des transferts de l'État aux collectivités territoriales. »

TEXTE 2 – Extraits du Rapport Attali (2008)

Rapport Attali : *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*

« Réduire dès 2008 la part des dépenses publiques dans le PIB. Cette réduction devra atteindre 1 % du PIB par an à partir de 2009, soit 20 milliards d'euros de réduction par rapport à la tendance par an pendant 5 ans. »

« La France compte plus de 36 000 communes, 100 départements, 26 régions et plus de 2 580 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, qui viennent s'ajouter aux ministères, aux services déconcentrés de l'État et à la quarantaine d'autorités administratives indépendantes créées depuis 1978.

[...] La décentralisation est devenue un facteur de confusion, tant les compétences partagées sont nombreuses et

NOTES

paralysantes, et génératrices de coûts supplémentaires, notamment de fonctionnement.

Les redondances et chevauchements de compétences entre les divers échelons territoriaux créent à la fois un éclatement de la responsabilité, la paralysie de la décision, et la déroute de l'administré.

(...) Le temps est donc venu de passer à cette troisième étape. Cette réforme doit se faire selon un double principe : répartir clairement les compétences entre les collectivités, et accorder à chaque niveau de collectivité des ressources précises. »

NOTES

Décisions proposées :

- Renforcer les régions ;
- Transformer les intercommunalités en « agglomérations », entités de niveau constitutionnel ;
- Faire disparaître en dix ans l'échelon départemental ;
- Clarifier les prérogatives de chaque collectivité publique ;

Questions

- 1) Quels sont les objectifs affichés en matière de politique budgétaire de ces rapports ?
- 2) Lorsqu'ils ont été publiés, quels étaient les Présidents de la République en place ?
- 3) Quels sont les expressions et les qualificatifs employés pour décrire l'organisation du territoire national au moment où ces rapports ont été publiés ?
- 4) Quelles sont les mesures préconisées vis-à-vis des communes, des départements et des régions ?
- 5) Dans quelle mesure peut-on parler de décentralisation ou de recentralisation ?

TEXTE 3 – J. Royer (PS)

« Le chantier institutionnel pour une moralisation de la vie publique peut paraître secondaire par rapport au traitement des urgences économiques et sociales. Il est pourtant une clé de voûte capitale pour réconcilier les citoyens avec la politique. »
C'est en substance ce qu'écrivent à Lionel Jospin - nommé par François Hollande président de la commission sur la rénovation de la vie publique - trois personnalités du Parti socialiste qui comptent parmi les fondateurs de la convention pour une VI^e République: Jérôme Royer, le maire de Jarnac, François Colcombet, ancien député, conseiller honoraire à la Cour de cassation, et Julien Colette. [...]. Ils demandent une quinzaine de mesures à prendre en plusieurs temps:

(...)

- Avant la fin du quinquennat, engager un processus de

suppression des communes et des départements pour redessiner une carte des pouvoirs locaux autour des agglomérations et des régions; transformer le Sénat et le Conseil économique et social en Haut conseil des territoires. »

Charente Libre, 30 août 2012

TEXTE 4 – Michèle Sabban (PS)

« Le Taurillon : Quelle est la place des régions dans la construction européenne ?

M.S : Au vu de l'échec des gouvernements dans la gestion de la crise, la place des régions s'impose. Elles jouent un rôle de plus en plus important dans le développement économique et ce n'est pas pour rien que notre récent sommet sur la crise, premier d'une série de trois sommets dont le dernier se tiendra à Paris en mai 2013, s'est intitulé « Les Régions au chevet de l'Europe ». Aujourd'hui, le fait régional est entré dans le quotidien de nos gouvernements et nous sommes devenues un acteur clé de la construction européenne.

*Cependant, les leaders régionaux ont tendance à uniquement regarder ce que fait la Commission européenne, ce qui est une erreur. Seuls nos gouvernements sont habilités à négocier avec José-Manuel Barroso. Nous devons donc nourrir nos dirigeants avec nos solutions pour qu'ils puissent eux-mêmes porter et mettre en place nos propositions. »
Le Taurillon, 10 octobre 2012*

Questions

- 1) Quelle est la proposition de ces membres du PS concernant les collectivités territoriales ?
- 2) Est-ce différent de ce qui était préconisé par les Rapports précédemment mentionnés ?
- 3) Quel est le prétexte à ces propositions ? (Relevez une expression précise dans chaque texte)
- 4) D'après vous, tous les membres du PS seraient-ils d'accord avec cela ?

TEXTE 5 – La « stratégie Europe 2020 »

Cette approche en partenariat devrait s'étendre aux comités de l'UE, aux parlements nationaux, aux autorités nationales, régionales et locales, aux partenaires sociaux, aux parties prenantes et à la société civile, afin que chacun participe à la concrétisation de cette vision.

(...) [Extrait 1 – Sur l'économie numérique]

Agir dans ce domaine de priorité permettra de libérer le potentiel d'innovation de

NOTES

l'Europe, d'améliorer les résultats en matière d'éducation ainsi que la qualité et la contribution des institutions d'enseignement et de bénéficier des retombées économiques et sociétales de l'ère du numérique. Ces politiques doivent être menées aux niveaux régional, national et européen.

(...) [Extrait 2 – Sur la recherche]

[L'Union s'attachera] à réformer leurs systèmes nationaux (et régionaux) de R&D et d'innovation de manière à encourager l'excellence et la spécialisation intelligente, à renforcer la coopération entre les universités, la recherche et les entreprises, à mettre en œuvre des programmes conjoints et à renforcer la coopération transfrontalière dans les domaines où l'UE peut apporter une valeur ajoutée et à adapter leurs procédures de financement national en conséquence afin de garantir la diffusion des technologies à travers tout le territoire de l'UE;

(...) [Extrait 3 – Sur l'emploi]

de renforcer les capacités des partenaires sociaux, d'exploiter pleinement le potentiel de tous les niveaux du dialogue social (UE, national/régional, sectoriel, entreprise) pour résoudre les problèmes et de favoriser une coopération plus approfondie entre les organismes du marché du travail, notamment les services publics de l'emploi des États membres;

(...) [Extrait 4 – Sur la croissance]

La cohésion économique, sociale et territoriale demeurera au cœur de la stratégie Europe 2020, de manière à ce que toutes les énergies et toutes les capacités soient mobilisées au service des priorités de la stratégie. La politique de cohésion et les Fonds structurels – déjà importants en soi – constitueront des mécanismes primordiaux en vue d'atteindre les objectifs prioritaires d'une croissance intelligente, durable et inclusive au niveau des États membres et des régions.

(...) [Extrait 5 – Sur l'organisation institutionnelle]

Le succès de la nouvelle stratégie dépendra donc dans une large mesure de la capacité des institutions de l'Union européenne, des États membres et des régions à expliquer clairement en quoi les réformes sont nécessaires – et même inévitables si nous voulons maintenir notre qualité de vie et sauvegarder nos modèles sociaux –, où l'Europe et ses États membres souhaitent se trouver en et quelle contribution ils attendent de la part des citoyens, des entreprises et de leurs organisations représentatives. Consciente de la nécessité de tenir compte des conditions et des traditions nationales, la Commission proposera un arsenal commun de moyens de communication à cette fin.

Info sur ce texte

La stratégie Europe 2020 a été proposée par le Conseil européen en 2010. Elle est la suite de la stratégie de Lisbonne et propose notamment des mesures de libéralisation du secteur public, la modération salariale, le libre-échange et la poursuite de la logique de « concurrence libre et non faussée ».

Questions

- 1) Relevez les différents termes (noms, adjectifs, verbes) se référant à un vocabulaire « économique » ou « comptable ».
- 2) Vers quel horizon de temps le texte est-il orienté ?
- 3) Quels sont les différentes organisations politiques ou sociales citées dans

NOTES

le document ?

- 4) Quelle est la place accordée aux régions par rapport aux Etats-membres ?
- 5) Sur l'extrait 2, quel rôle est accordé respectivement à l'Etat et à la Région pour la politique de l'enseignement supérieur ?
- 6) Quelle est la signification de l'extrait 5 ? Quel synonyme peut-on trouver pour « communication » ?

TEXTE 6 – Le MEDEF en Alsace et la régionalisation

« Comme la très grande majorité des chefs d'entreprise qu'il représente, Olivier Klotz souhaite « la suppression des structures redondantes : il faut fusionner les collectivités territoriales et les agences de soutien au développement économique et culturel », jugeant que notre région est petite et qu'il y a dans l'ensemble une assez bonne homogénéité des points de vue.

Citant en exemple la régionalisation des CCI, il espère aboutir à un rapprochement des Medef. Une réunion doit se tenir en septembre entre les Medef 67 et 68 pour tenter de parvenir à trouver des synergies dans un premier temps avec pour perspective « une mutualisation, puis à terme une régionalisation et une fusion ».

Le Medef, qui est la structure politique et de lobby du patronat, veut en Alsace se saisir aussi du dossier des transports : « Beaucoup se mobilisent pour une desserte de l'EuroAéroport depuis Strasbourg pour que les Bas-Rhinois utilisent davantage cette plateforme plutôt que Francfort pour les longs courriers ». Développer l'aéroport d'Entzheim et soutenir le Grand contournement ouest de Strasbourg sont aussi d'actualité.

Le Medef Alsace milite de plus « pour une action volontariste de la Région en faveur du bilinguisme qui favorise l'emploi des jeunes ». Son président pointe en passant le problème du foncier en Alsace, qui va obliger les constructions en hauteur pour les résidences ou les bâtiments industriels, et la problématique du droit local qui défavorise la compétitivité de notre région face au reste de la France et à l'Allemagne... »

Extrait de l'Alsace, 30 août 2011, « Olivier Klotz milite pour un pacte pour l'emploi »

NOTES

Questions

- 1) Quelles sont les raisons invoquées pour la régionalisation ?
- 2) Diffèrent-elles des raisons invoquées par les rapports Pebereau et Attali ?

- 3) Comment le patronat a-t-il montré qu'il souhaitait la régionalisation ?
- 4) Quel est l'alibi de cette régionalisation ?

TEXTE 7 – René Revol (PG)

« Notre République est le résultat d'une construction historique et le fruit de nombreux combats sociaux et politiques. Ces combats ont comme fil rouge la nécessité d'assurer la souveraineté populaire sur les institutions publiques. Les trois étages qui ont constitué la France républicaine depuis 1789 jusqu'à nos jours sont clairement identifiés (nation, département, commune) et soumis à l'expression de la souveraineté populaire par le biais du suffrage universel direct. Au niveau national l'élection du parlement au suffrage universel garantit que la capacité de faire la loi est soumise à la volonté populaire ; l'élection au suffrage universel du président de la république ne fait que s'ajouter à cet aspect (sans aborder ici le débat des effets antidémocratiques de cette élection). Il en découle que la Loi votée par le parlement est la même pour tous sur tout le territoire national, assurant le caractère unique et indivisible de la République, participant de l'exigence de l'égalité des citoyens face à elle. A l'échelle territoriale la République s'est toujours refusée à hiérarchiser les collectivités locales, aucune collectivité ne peut ainsi exercer une autorité tutélaire sur une autre. Elles se distinguent uniquement par le territoire couvert et par les compétences exercées. La collectivité locale centrale de la République Française est la Commune. La libre administration des communes, inscrite dans notre droit fondamental actuel, est l'héritière du combat pour les libertés commencé dès le Moyen-âge par la revendication de la liberté communale. L'élection des conseillers municipaux au suffrage universel direct a été une conquête des républicains contre tous les pouvoirs autoritaires et anti démocratiques de l'ancien régime, de l'Empire ou du régime de Vichy. L'autre institution locale héritée de la Révolution est le département avec l'élection au suffrage universel de son assemblée, le mal nommé Conseil général. Donc commune, département et parlement sont les trois piliers de ce que j'appelle l'axe démocratique de notre république, chacun étant issu du suffrage universel direct. Cela ne signifie pas que tout est parfait dans ce système institutionnel, loin s'en faut (on peut par exemple discuter le mode de scrutin uninominal à deux tours à l'échelon national et départemental qui, à la différence du scrutin proportionnel, empêche une grande partie de la population d'être représentée) mais ces institutions sont au fondement républicain de notre vie politique.

Or à ce triptyque républicain « nation-département-commune » s'oppose un autre modèle de gestion des territoires fondé sur

le triptyque Europe-Région- Agglomération. Ces niveaux d'exercice du pouvoir se sont graduellement imposés dans les 50 dernières années. L'Europe est le fruit de la construction européenne et des transferts de souveraineté de la nation vers les institutions européennes depuis 1957 qui se sont accélérés après l'Acte Unique de 1986 puis les séries de traités depuis Maastricht en 1992. La région, refusée par les républicains depuis la fin des Provinces féodales de l'Ancien Régime, est apparue dans les années soixante dans le cadre de la réforme gaulliste de l'Etat puis a conquis une plus grande place avec la réforme Defferre de 1982. Enfin dans les décennies 1990 et 2000 des textes, dont la loi Chevènement de 1999, substituent à la coopération intercommunale les communautés de communes et autres agglomérations. Ce triptyque repose sur un argumentaire rationaliste : l'espace européen serait plus efficace que l'espace national dans le cadre d'une mondialisation croissante, l'espace régional serait plus adapté à la compétition intra-européenne que le département trop petit ; quant aux 36000 communes françaises elles seraient une exception française archaïque inapte à traiter les enjeux des territoires et les communautés de communes, agglomérations et métropoles seraient plus adaptées à une gestion moderne du territoire. Cette rationalité bureaucratique est au cœur du discours moderniste partagé par les élites politiques au pouvoir depuis trente ans et qui défendent un nouveau modèle de gestion des territoires, ou, pour parler la novlangue néolibérale, un nouveau modèle de « gouvernance » territoriale. » Le blogue de René Revol, 28 janvier 2013, « Décentralisation ? Non, féodalisation ! »

Questions

- 1) Quels sont les deux axes proposés par René Revol ?
- 2) Quelle est la collectivité centrale de la République ?
- 3) Historiquement, quand a-t-elle été constituée pour la première fois ? Selon quel principe ?
- 4) De quand date le département ?
- 5) Quelles sont les différentes étapes dans le transfert de la souveraineté populaire à l'Union européenne ?
- 6) Pourquoi les républicains ont-ils refusé la mise en place de la Région ?
- 7) Quelles ont été les étapes de la mise en place des Régions en France ?
- 8) Quelle est la « rationalité » de la critique de l'organisation de la République par les néolibéraux, et notamment de l'acte III de la décentralisation que critique René Revol ?